

**AVENANTS POUR LA POURSUITE DE LA POLITIQUE
D'INCITATION FINANCIÈRE À LA PRATIQUE DU COVOITURAGE
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le 15 octobre, le Conseil communautaire dûment convoqué le huit octobre, n'a pas pu se réunir réuni à Aime-La-Plagne, le quorum n'ayant pas été atteint. L'an deux mil vingt-cinq le 20 octobre, le Conseil communautaire dûment convoqué le seize octobre, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président. Le Conseil communautaire peut délibérer valablement à cette occasion, **sans condition de quorum.**

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes ASTIER Fabienne (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, VILLIEN Michelle
MM BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, HANRARD Bernard, MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE), TRAISSARD Robert.

Absents :

Mme BERARD Patricia
MM SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 13	Absents : 14	dont pouvoirs : 2
------------------	---------------	--------------	-------------------

Monsieur Le Président rappelle que depuis octobre 2023, la Communauté de communes Les Versants d'Aime et les autres EPCI de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise (APTV) participent à la stratégie départementale d'incitation financière pour la pratique du covoiturage régulier.

Le principe permet aux usagers covoiturant via une plateforme de mise en relation :

- de voyager gratuitement pour les passagers
- de bénéficier d'une incitation financière pour les conducteurs.

Cette politique d'incitation financière s'accompagne d'un plan de communication et d'un dispositif d'animation, avec l'appui de l'Agence Ecomobilité.

L'objectif est d'encourager la pratique du covoiturage, afin de limiter le nombre de voitures sur les routes et la pollution engendrée, en optimisant le taux d'occupation des véhicules en circulation. Cela représente également une solution de déplacement pour les personnes en situation de précarité.

Lors du Conseil communautaire du 15 juin 2023, il a été validé une expérimentation d'un an. Au vu des résultats encourageants, le Conseil communautaire par délibération n°2024-055 du 05 juin 2024 a validé le prolongement pour une année supplémentaire, soit jusqu'en octobre 2025.

Les deux premières années d'expérimentation ayant été concluantes, avec plus de 16 814 trajets sur le territoire des Versants d'Aime, les territoires de Tarentaise se sont accordés pour poursuivre l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2025, afin d'ancrer dans les habitudes la pratique du covoiturage.

Pour cela, la Communauté de communes Les Versants d'Aime contractualise avec la plateforme de covoiturage BlaBlaCar Daily qui assure la gestion du dispositif.

Il est donc nécessaire d'établir deux avenants (ci-annexés) aux conventions actuelles pour la période d'octobre 2025 à décembre 2025, afin notamment de régulariser un changement d'entité juridique de BlaBlaCar Daily.

Pour mémoire, une enveloppe de 20 000€ a été inscrite au budget 2025 et devrait être prise en charge à 50% par l'Etat au titre du Fonds Vert (plan national covoiturage).

Par ailleurs, Monsieur Le Président rappelle que la Communauté de communes Les Versants d'Aime ayant délégué la compétence mobilité, une délégation de compétence partielle a été obtenue auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes sur le bloc 4 « Mobilités partagées ».

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 15
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 15
- nombre de votes « pour » : 15
- nombre de votes « contre » : 0

Vu les faits exposés ci-avant,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la poursuite de la mise en place d'une incitation financière à la pratique du covoiturage via l'application BlaBlaCar Daily.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2025.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette stratégie d'incitation financière au covoiturage et notamment les deux avenants avec l'entreprise BlaBlaCar Daily, ainsi que la réalisation d'un nouveau dossier de subvention au titre du Fonds Vert covoiturage.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 20 OCTOBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX